

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 mars 2013

L'an deux mil treize, le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2013 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances sous la présidence de Monsieur Jean STOHR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 février 2013.

15 conseillers étaient présents.

Ont donné procuration : Mr JOURDE Jean à MONTEIL Daniel, Mr CHASTELOUX Claude Pierre à Mr BARTHES Pierre, Mr JARRIGE Jean-François à Mr ALANORE André.

M. SENEJOUX Jacques est nommée secrétaire de séance.

**Monsieur le maire propose d'observer une minute de silence en mémoire de Mrs TEYSSENDIER Lucien et MAGNOL Jean.**

Le compte-rendu du Conseil municipal du 18 décembre 2012 est adopté à l'unanimité après que M. BOUSSEYROUX ait fait part du fait qu'il souhaitait que ses excuses pour absence à ce conseil soit notées.

Monsieur le maire précise que le sujet du transfert de la déchetterie puisse être traité, malgré son absence de l'ordre du jour. Ce sujet est arrivé après le départ des convocations, mais doit être traité rapidement. Personne ne s'opposant au rajout de ce sujet à l'ordre du jour, ce sujet sera traité en dernier.

## **I Les projets communaux**

### **A- Projet Bains nature**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet bains nature arrive à la phase de démarrage de travaux, et demande au conseil municipal de se prononcer sur l'avenir de ce projet.

Monsieur le maire donne lecture du courrier de la Lyonnaise des eaux, titulaire du marché, précisant qu'outre les 42 750.00 €HT déjà réglés à l'architecte MARY, ils acceptent de résilier le marché actuel avec un restant à leur régler de 45 000 €HT.

Monsieur le maire propose de rompre le contrat avec la Lyonnaise des eaux, leur payer le restant dû et abandonner ce projet.

Monsieur ROY demande ce qu'il en est des subventions acquises.

Monsieur le maire répond qu'il a rencontré monsieur le sous-préfet qui lui a confirmé qu'en 2013 la subvention attendue ne sera pas versée et que la subvention 2011 ne sera pas prolongée.

Monsieur ROY rappelle que les subventions acquises sont valable 2 ans et lorsque les travaux sont commencés elles sont valables plus longtemps. Or l'ordre de service étant lancé les travaux sont considérés démarrés.

Monsieur ROY précise que de plus il aurait été intéressant de prendre contact avec le conseil général de la Corrèze et l'ensemble des financeurs. Il rappelle qu'il s'était dit à la disposition du nouveau maire et que la commune aurait dû se donner le temps de la réflexion, de repousser la décision d'un an. Il considère que cela est une véritable volonté délibérée de la part de l'équipe en place de « couler » ce projet sans tenir compte du travail et du temps consacré à monter ce projet.

Monsieur ROY tient à préciser que les différents projets déjà réalisés comme le VVF, les campings etc. ont permis d'augmenter la fréquentation touristique, ainsi que la création d'emploi. Le tourisme représente selon l'INSEE 7,2 millions d'euros sur le territoire soit 1 855€ par habitant alors que la moyenne corrézienne s'établit à 755€ par habitant.

Monsieur ROY précise que l'équipe en place est élue suite à deux décès et le maire élu au bénéfice de l'âge. Il aurait donc été serein de repousser ce débat après les futures élections municipales de 2014, et

s'inspirer des communes comme Egletons où les élus suivants ont su faire abstraction de toute politique et aller au bout du projet de leurs prédécesseurs

Enfin monsieur ROY précise que son équipe n'était pas la seule à vouloir ce projet, et il rappelle que « Pour Neuvic partageons l'avenir » le journal de campagne fait état d'un projet similaire dans sa campagne.

Monsieur le maire répond que premièrement son équipe pense qu'économiquement ce projet n'était pas bon et deuxièmement qu'en investissement les 300 000.00 € manquant du financement présenté ne suffirait pas, il n'ose penser au coût du fonctionnement précisant que la Lyonnaise ne voulait pas se positionner sur une Délégation de Service Publique pour ce projet.

Monsieur ROY répond que ces dires sont faux, la Lyonnaise voulait de cette DSP et que d'autres prestataires étaient aussi prêts à s'engager. Concernant les 300 000.00€ de financement, le marché est un marché conception-réalisation ce qui permet de maîtriser tout dépassement. L'équipe en place n'a pas souhaité faire participer notre équipe aux débats avec la Lyonnaise des eaux, je vous rappelle que nous, nous vous invitons systématiquement.

Monsieur ALANORE précise que pour lui le débat a eu lieu durant la campagne des élections partielles.

Monsieur BOUSSEYROUX précise que lui est farouchement opposé au projet de baignade avec la Lyonnaise, compte tenu des finances communales, mais qu'il est farouchement pour un centre aqua-récréatif.

Après en avoir débattu et avoir répondu aux questions, monsieur le maire propose de passer au vote pour l'abandon du projet,

Par 10 voix pour et 8 voix contre, le projet est abandonné.

### **B. Démolition de la maison Madecclair**

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire que le conseil municipal se positionne pour démolir ou non le bâtiment Madecclair.

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre des travaux du PAB, une première partie du bâtiment a déjà été démolie, et afin de dégager l'espace il est proposé de démolir le reste du bâtiment.

Monsieur ROY demande si les passages piétons en pavés seront réalisés

Monsieur le maire répond qu'ils seront réalisés en résine.

Monsieur ROY précise que depuis le début cela faisait partie des concessions possibles, mais rappelle que le maire avait promis des places de stationnement supplémentaires or au vu de l'avis de l'Architecte des bâtiments de France cela ne sera pas possible.

Monsieur le maire précise que lors de la venue de l'architecte des Bâtiments de France, il a été rappelé que l'équipe municipale précédente n'avait pas respecté ses préconisations.

Monsieur BARTHES précise que cela va dégager l'espace, mais sans création de parking supplémentaire.

Monsieur ROY trouve cela dommage, c'est une maison qui aurait pu être aménagée à moindre coût.

Monsieur le maire répond que l'évêché ne souhaite pas ou plus faire d'échange et le coût de réhabilitation est trop élevé pour la commune.

Monsieur ROY précise que c'était feu l'abbé Paquet qui était à l'origine de cette demande, et constate encore une fois que vous faites un choix esthétique plutôt que pratique, compte tenu comme vous le dites des finances au plus bas de la commune, sans débat en commissions travaux.

Monsieur ALANORE considère là aussi que le débat était dans la campagne d'élection partielle communale.

Monsieur BOUSSEYROUX précise que sa position n'a pas changé, il reste pour la démolition.

Après en avoir débattu Monsieur le maire propose de passer au vote,  
Avec 10 voix pour et 8 voix contre,  
La démolition du bâtiment Madesclaire est approuvée.

### C. *Projet retrouvance*

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire que le conseil municipal se positionne sur l'avenir du projet Retrouvance. Ce projet consiste à créer un gîte de grande capacité pouvant servir d'étape pour les randonnées organisées par l'Office Nationale des Forêts. Ce projet en partenariat avec la commune de Saint Pantaléon de Lapleau, a débuté avec le cabinet d'architecte Baudouin en mai 2010. Ce projet s'élève pour la commune de Neuvic à 650 000€TTC

La commune de Saint Pantaléon de Lapleau a fait connaître fin 2012 sa décision de se retirer de ce projet. Monsieur ROY précise que 40% de subvention est acquise, qu'il est conscient que cela n'est pas suffisant, mais que nous avons la possibilité via l'opportunité de développement touristique du conseil général et du conseil régional de monter à 70% voir 80% de subvention. Ce projet aurait permis de développer le potentiel touristique.

Monsieur le maire répond que ce projet est bien trop onéreux.

Monsieur BOUSSEYROUX précise que ce projet pour lequel il est pour, doit être porté par la communauté de communes. Ce projet a déjà été rejeté par la communauté de communes, et compte tenu de la décision de la commune de Saint Pantaléon de Lapleau je m'abstiendrais sur ce vote.

Monsieur ROY précise, sans vouloir nuire à monsieur BOUSSEYROUX, que le projet présenté n'avait rien à voir avec le projet de la communauté de communes, les organisateurs du projet Retrouvance CANTAL cherchaient 2 communes pour finir leur circuit de randonnées ont été pressenties Neuvic et Saint Pantaléon. Or le projet de la Communauté de communes avec Neuvic et Sérandon était tout autre. Mais je cautionne avec un coût pareil et des subventions si faibles pour l'instant le projet est compliqué.

Monsieur BOUSSEYROUX souhaite connaître le sentiment de madame MARTINERIE soit connu.

Monsieur le maire rappelle que son objectif est d'assainir les finances de la commune et par conséquent il convient d'abandonner ce projet.

Monsieur ALANORE souhaite que la commune réfléchisse à l'avenir de ce bâtiment à Antiges.

Après en avoir débattu Monsieur la maire propose de passer au vote,  
Avec 9 voix pour et 8 voix contre et 1 abstention le projet est abandonné,

### D- *Logements sociaux adaptés*

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire que le conseil municipal se positionne sur l'avenir du projet des logements sociaux.

Ce projet est porté par Corrèze Habitat pour un montant de 1 176 000.84€ Cet organisme demande à ce que la commune leur cède le bâtiment de l'ancien hospice pour l'euro symbolique. Monsieur le maire précise également que pour l'instant ce bâtiment appartient à l'EPHAD des bruyères de Neuvic.

Monsieur le maire propose que pour l'instant et en attendant plus d'information sur ce projet que le conseil municipal ne se prononce que sur le principe d'intégration de ce bâtiment dans le patrimoine communal.

Monsieur ROY demande à Monsieur le maire s'il a rencontré quelqu'un à ce sujet.

Monsieur le maire répond qu'il n'a rencontré personne

Monsieur ROY s'étonne une nouvelle fois que monsieur le maire ne lui ait rien demandé à ce sujet, et précise que le terrain est communal.

Monsieur le maire précise que le terrain appartient à la maison de retraite qui est prête à nous la rétrocéder pour l'euro symbolique.

Monsieur ROY précise qu'il a obtenu l'inscription courant 2012 auprès du conseil général pour les subventions et qu'à présent il y a urgence à délibérer sur le principe de rétrocession du bâtiment car ils souhaitent pouvoir démarrer rapidement les travaux.

Monsieur le maire répond qu'il souhaite au préalable à toute décision rencontrer les gens de Corrèze Habitat.

Monsieur ROY précise qu'il est d'accord pour repousser les décisions sur ce projet à plus tard, il faut juste délibérer sur le transfert du bâtiment.

Monsieur BOUSSEYROUX propose que l'ensemble du conseil municipal soit associé lors de la présentation par Corrèze habitat.

Monsieur le maire répond que convoquer l'ensemble du conseil paraît très lourd, mais qu'une commission spéciale peut être mise en place.

Monsieur le maire s'interroge si ce projet sera fédérateur d'emploi.

Monsieur ROY répond que le projet prévoit la réalisation de 13 logements de 45 à 70m<sup>2</sup>, dans lesquels il sera possible de cuisiner mais qu'un emploi pour l'accompagnement de personnes sera nécessaire et donc créé.

Monsieur BOUSSEYROUX se dit d'accord avec ce projet, mais qu'il doit y avoir une concertation avec Corrèze Habitat. Par conséquent il demande que la délibération soit modifiée comme suit :

« Le conseil municipal exprime son intérêt pour ce projet et demande à monsieur le maire d'organiser une réunion pour permettre à Corrèze Habitat de nous expliciter plus en détail ce projet, et demande à Monsieur le conseiller général de Neuvic d'appuyer ce projet auprès des instances concernées »

Monsieur ROY précise qu'en tant que conseiller général il a déjà œuvré sur ce projet, et préférerait que la délibération fasse clairement ressortir que la commune est favorable à ce projet.

D'un commun accord la délibération se conclura comme suit :

« Le conseil municipal exprime son intérêt pour ce projet et demande à monsieur le maire d'organiser une réunion avec les services de Corrèze Habitat, pour leur permettre de nous exposer ce projet et autorise le maire à signer les documents nécessaires pour l'intégration de l'ancien hospice dans le patrimoine communal ».

Après en avoir débattu et à l'unanimité les élus approuvent cette décision.

## **E \_ *Stade CALARY***

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire que le conseil municipal se positionne sur l'avenir du projet stade CALARY.

Le projet étudié par le cabinet d'étude ATEL s'élève à 750 000.00€, ce montant, compte tenu des finances de la commune est trop onéreux. Un projet plus épuré sera étudié en régie.

Monsieur BOUSSEYROUX comprend la raison financière, et précise qu'une tribune de 200 places est trop lourde. Mais ce stade doit être refait, peut-être faut il étudier un phasage des travaux. De plus, il rappelle que la salle omnisports devrait être restaurée. Mais il souhaite que le conseil municipal marque son engagement à faire quelque chose au stade.

Monsieur le maire propose que ce projet soit abandonné et annonce qu'il fera une proposition plus légère financièrement au moment du budget.

Monsieur ROY rappelle que ce projet faisait l'unanimité au moment de son vote, qu'il est d'accord avec Monsieur BOUSSEYROUX sur l'étude d'un phasage.

Monsieur le maire s'interroge s'il ne serait pas possible d'étudier un projet moins onéreux avec des moyens en régie et par conséquent propose de rompre le marché de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir débattu Monsieur le maire propose de passer au vote,  
Avec 9 voix pour et 8 voix contre et 1 abstention le projet est abandonné,

### ***F \_ Réalisation d'une maison d'accueil maternelle***

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet envisagé de création d'une maison d'accueil maternelle afin de répondre à une attente de la population et des assistantes maternelles.

Le principe étant de réunir 4 assistantes maternelles maximum qui pourraient recevoir 16 enfants maximum. La pré-étude est en cours de réalisation par le cabinet SEM19

Monsieur ROY précise que la compétence enfance est une compétence de la communauté de communes, et demande si la SEM 19 étudie l'aspect immobilier uniquement ou s'ils étudient également le volet social.

Monsieur le maire répond qu'ils étudient uniquement le volet immobilier dans un premier temps.

Monsieur ROY rappelle que cette maison avait été acquise par la municipalité dans ce but, donc notre équipe cautionne ce projet.

## **II Cantine scolaire.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite à un contrôle des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), ont relevé l'absence d'agrément de la cuisine du Lycée Barbanceys dans le cadre de la livraison des repas pour la mairie. Suite à cela, la Région s'est vue dans l'obligation de nous demander de s'orienter vers un autre fournisseur. Deux solutions étaient possibles soit suspendre les cantines municipales, soit trouver rapidement un nouveau fournisseur disposant d'un agrément. Renseignements. D'un point de vue financier actuellement le prix des repas au LEP était facturé à la commune 2€30, la société ELIOR nous les facturera 2€50 auquel il convient de rajouter 0€10 pour le pain.

Monsieur ALANORE précise que cela est une réelle problématique, et que la commune devra réfléchir à avoir sa propre cuisine.

Monsieur le maire précise qu'une cuisine en régie repose sur une seule personne qui doit être très motivée, et sur du matériel performant.

### **III Projet de ressourcerie.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de l'association éco-triouzoune de créer une ressourcerie sur Neuvic. Ce projet pourrait être situé dans les garages de la maison Rabier. Une étude sur la sécurité doit être menée.

Monsieur ROY demande si la SEM 19 étudie cette possibilité dans le cadre de son étude sur la maison Rabier.

Monsieur le maire répond qu'effectivement même si l'étude porte sur la totalité du bâtiment, il serait judicieux de leur évoquer la possibilité d'utilisation des garages pour ce projet.

### **IV Association de villages en Barrages**

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet de création d'une association dont l'objectif serait de créer, animer et gérer un sentier de randonnée dans la vallée de la haute Dordogne afin d'accroître l'activité touristique. Ce chemin de randonnée traverserait 16 communes sur 96 kilomètres. Resteraient à la charge des communes adhérentes le balisage et l'entretien.

Monsieur le maire précise qu'il est difficile de ne pas être associé compte tenu que nous sommes positionnés au milieu de l'itinéraire.

Monsieur confirme que l'intérêt de la commune est d'être associée et précise que nous devons avoir une réflexion avec la communauté de communes et avec le conseil général pour avoir une cohérence de l'ensemble des chemins.

Monsieur BOUSSEYROUX observe que compte tenu du nombre d'intervenants : mairies, associations, conseil général, communauté de communes, EPIDOR, etc tout le monde s'y perd.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, les élus acceptent l'adhésion de la commune de Neuvic à cette association.

### **V Tarifs des places exposants du 1<sup>er</sup> mai**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que suite à la traditionnelle réunion de préparation de la foire du 1<sup>er</sup> mai, les représentant des exposants ont souhaité que pour plus de simplicité et proposent un tarif forfaitaire d'installation de 0 à 5m à 10€ et 1€ par mètre supplémentaire.

Après en avoir débattu et à l'unanimité les élus adoptent le nouveau tarif un forfait de 10€ pour l'installation et le déballage de 0 à 5m et 1€ par mètre supplémentaire.

### **VI Symposium de sculpture**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de la communauté de communes pour une subvention de 2€ par habitant afin de mettre en place un symposium de sculpture. L'objectif étant de créer un évènement touristique et d'enrichir l'image culturelle du territoire.

Monsieur le maire précise que pour 2013 la commune n'est pas tenue d'y participer surtout compte tenu du coût.

Monsieur BOUSSEYROUX demande s'il est possible de connaître le détail du financement de ce projet.

Monsieur ALANORE répond qu'une première évaluation budgétaire non finalisée a été faite.

Monsieur BOUSSEYROUX précise que cela est une compétence communautaire donc cela est du ressort de la communauté de communes.

Monsieur ROY précise qu'effectivement cela est une compétence communautaire, de l'office de tourisme et il est demandé aux communes qui le souhaitent d'apporter une contribution financière.

Après en avoir débattu et à l'unanimité les élus refusent la participation financière de la commune de Neuvic sur ce projet.

## **VII SIVU de Neuvic**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le préfet souhaite dissoudre le SIVU de Neuvic.

Monsieur ROY précise qu'il a provoqué une réunion du SIVU et l'unanimité des membres a voté contre. Les communes doivent à présent se prononcer.

Monsieur BOUSSEYROUX demande si monsieur ROY fait parti de la Commission Départementale de coopération intercommunale.

Monsieur ROY répond que non, c'est le président de la communauté de communes qui en fait partie.

Après en avoir débattu et à l'unanimité les élus votent contre la dissolution du SIVU du pays de Neuvic.

## **VIII Primes façades**

Monsieur le maire présente au conseil municipal les demandes de primes façades suivantes :

Mme Girault pour sa propriété sise 39 rue du petit Paris pour un montant de 800.00€

M. Ponthier pour sa propriété sise 1 rue du moulin pour un montant de 800.00€

M. Puyraimond pour sa propriété sise 33 rue du petit Paris pour un montant de 490.00€

Après en avoir débattu et à l'unanimité les élus acceptent et autorisent le maire à mandater ces sommes.

## **IX SIVOM du RIFFAUD**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite à la décision transférant la déchetterie au SIRTOM il est indispensable de délibérer sur les modalités de ce changement. Dans un souci de transparence comptable et à la demande de la préfecture, il faut réaliser un transfert d'actif du SIVOM du RIFFAUD vers la commune de Neuvic et dans un second temps passer une convention de mise à disposition de ces biens au SIRTOM.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, les élus approuvent le retour des actifs, acceptent la mise à disposition de ces biens au SIRTOM et autorisent le maire à signer la convention de mise à disposition.

## **X Questions diverses**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que monsieur BOUSSEYROUX, après contact avec les archives départementales accepte de s'occuper du classement et de l'archivage.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il souhaite tenir un conseil municipal à huis clos au sujet de l'association autonome des anciens combattants.

Madame PERRONNEAU s'inquiète que Monsieur MARTIN du Dog club n'ait pas reçu de réponse au sujet des manifestations canines.

Monsieur le maire répond qu'effectivement nous l'avons eu au téléphone et qu'une réunion se tiendra, les manifestations pourront se dérouler sans souci.

Monsieur ALANORE informe qu'un grand rendez vous de 400 étudiants des écoles de commerces de Lyon et de Bordeaux se dérouleront à Neuvic le week-end du 11 et 12 mai 2013.

Monsieur ALANORE informe le conseil municipal d'un transfert du bail du CPIE vers un bail commercial devra à étudier très rapidement si possible conjointement entre la mairie et le CPIE

Monsieur ALANORE interroge le maire pour savoir si il serait possible de louer des terrains communaux pour faire des jardins municipaux.

Monsieur ROY propose que soit étudié les terrains situés derrière la future maison de santé.

Monsieur ROY demande, suite au décès de monsieur TEYSSENDIER, de pouvoir procéder à la nomination d'un nouveau représentant à la maison de retraite et propose Madame PRADEL

Après en avoir débattu et à l'unanimité les élus la nomination de Mme PRADEL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

La secrétaire de séance

Le Maire

Jacques SENEJOUX

Jean STOHR